

2019

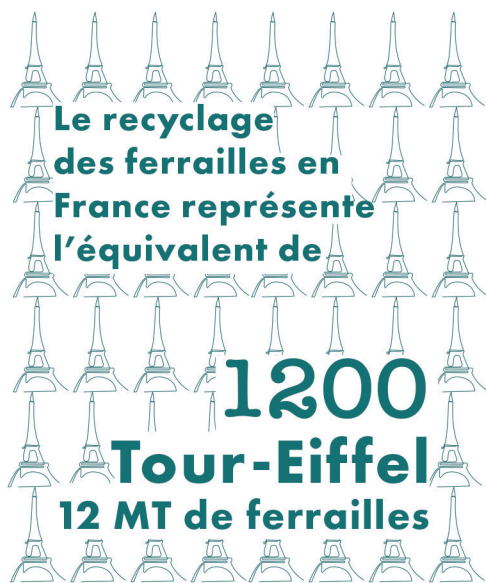
Le marché du recyclage

Envisager le déchet comme la ressource de demain

20 20

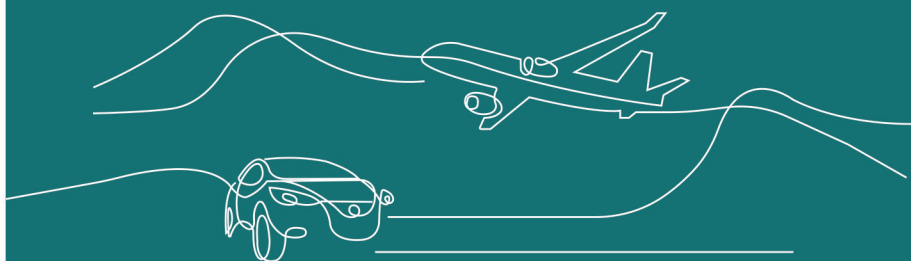
LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

Les Indicateurs Environnementaux



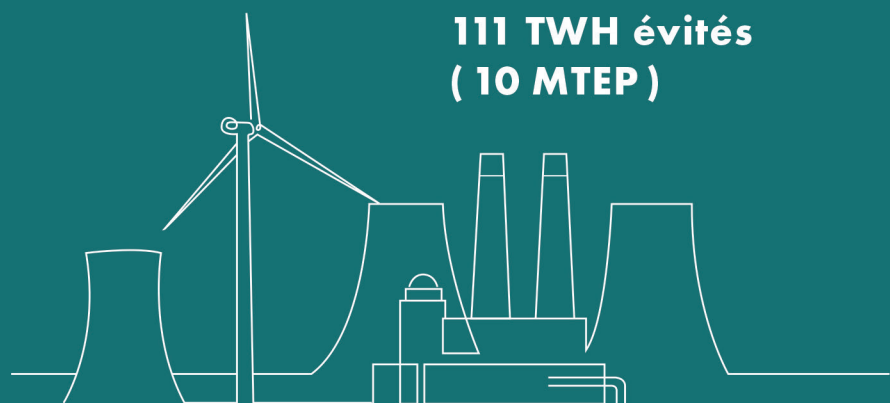
Retrouvez FEDEREC sur les réseaux

20 MT de CO2 évitées



90% des émissions annuelles
du transport aérien français

16% des émissions annuelles
du parc automobile français



**111 TWH évités
(10 MTEP)**

15 réacteurs nucléaires
en France

100% de la production
électrique issue du
renouvelable en France,
en 2020



77%

d'économie
d'énergie réalisée
grâce au recyclage
du carton

Une industrie d'avenir

Comme chaque année, la Fédération des Entreprises du Recyclage est fière de présenter son Observatoire statistique - Marché du recyclage 2019. Elle participe ainsi à la réflexion collective en fournissant des chiffres sur la filière du recyclage et en se positionnant comme un acteur incontournable de l'économie circulaire.

Nous sommes à un moment clé dans la transformation de notre économie et les entreprises rassemblées au sein de FEDEREC et du secteur, avec leurs compétences, leur expertise et leur savoir-faire, agissent en première ligne sur les défis écologiques qui nous attendent.

Après un cycle 2016-2018 globalement positif, marqué par une croissance inégale mais constante des marchés du recyclage, l'année 2019 marque un ralentissement pour la profession, principalement en raison de conditions économiques de marché plus délicates en fin d'année.

Certaines filières comme les Papiers-Cartons ou les Plastiques ont connu une mauvaise année et étaient, début 2020, au bord de la rupture, avant l'arrivée de la crise sanitaire qui a mis une partie de nos activités à l'arrêt pendant deux mois en 2020. Dans ce contexte, le secteur a néanmoins résisté et l'activité a été soutenue en 2019. Les tonnages pris en charge par les entreprises de recyclage ont été en faible baisse à périmètre constant (-0,2 % hors BTP), avec des disparités importantes entre filières.

Concernant l'univers du recyclage, il a peu évolué en 2019 et est composé d'environ **1 200** entreprises fin 2019, représentant environ **2 400** établissements. Ces chiffres diffèrent de ceux présentés l'an dernier car pour la première fois, l'enquête menée par FEDEREC a pu prendre en compte des données confidentielles de la base publique GEREPE du ministère de l'Environnement. Cela a permis de réévaluer le nombre d'entreprises exerçant une activité de recyclage en France à la hausse.

Le chiffre d'affaires du secteur a, pour la première fois depuis 2016, connu une baisse de l'ordre de 6 %, mais demeure à **8,5 Mrds €** à périmètre constant. Cette donnée générale abrite une réalité plus sombre puisque la plupart des filières ont connu des chiffres d'affaires en forte baisse (métaux ferreux et métaux non ferreux en tête).

Les effectifs diminuent également, à périmètre constant, de l'ordre de **1 %**, tandis que le recours à l'intérim a légèrement diminué par rapport à 2018. Le nombre d'emplois de la filière du recyclage se situe à environ **30 800 personnes**, en prenant en compte l'élargissement du périmètre grâce à la GEREPE. Le niveau d'investissement des entreprises continue de croître et représente aujourd'hui **6,6 %** du CA global de la filière, ce qui illustre la mobilisation des

entreprises du recyclage dans la modernisation des outils de collecte et de tri dans notre métier (80 % des investissements).

Malgré une activité toujours forte en 2019, notre profession connaît aujourd'hui une crise de débouchés très inquiétante dans certaines filières, qui pourrait venir mettre en péril l'avenir de nos entreprises.

La régulation des stocks sur les sites constitue une priorité et un défi aujourd'hui pour les exploitants, qui sont confrontés quotidiennement au risque incendie et aux accidents d'exploitation que peuvent occasionner des stocks trop importants.

La Fédération continue son travail de communication auprès des pouvoirs publics pour encourager la mise en place d'incitations réglementaires à l'incorporation de matières premières issues du recyclage dans les nouveaux produits. FEDEREC se félicite que ce sujet ait été consacré dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire (AGEC).

La mise en place de solutions concrètes pour les refus de tri des entreprises de recyclage est la seconde priorité de notre secteur, car le tri génère des indésirables qui ne sont plus recyclables mais peuvent être valorisés, notamment sous forme de CSR dans des chaudières industrielles ou des réseaux de chaleur urbain, mais qui sont aujourd'hui éliminés en installation de stockage de déchets non dangereux.

Les nouvelles dispositions de la loi AGEC de 2020 devraient permettre un développement d'installations de consommation de CSR dans les prochaines années, sous l'impulsion de l'ADEME.

En cette période de crise sanitaire, économique et sociale, la Fédération met tout en œuvre pour défendre les intérêts de ses adhérents et des acteurs du recyclage.

Nous sommes certains que notre profession saura faire face à cet épisode incroyable et en sortira renforcée.

Les matières premières issues du recyclage sont les matières premières du XXI^e siècle !

Jean-Luc PETITHUGUENIN
Président de FEDEREC



Éditions Fitamant,
2, rue Félix Le Dantec - cs 62020
29018 quimper cedex

Directeur de la rédaction et
de la publication:
Jacques Fitamant

Directeurs délégués:

Mathieu Fitamant, Arthur Fitamant

Dépôt légal à parution

Toutes les illustrations reproduites dans nos pages sont la propriété respective et exclusive de leurs auteurs ou de leurs ayants droit.
Crédit photos : FEDEREC/ADEC

Reproduction interdite sans l'autorisation de l'éditeur ou du CFC

Une publication de

Fitamant
ÉDITIONS
ENVIRONNEMENT



IMPRESSION Imprimeries
de Champagne, 52000 Langres.
Imprimerie certifiée Iso 14001
et Print Environnement.



10-31-2009



Imprimé sur
papier PEFC.



Par Manuel
BURNAND,
Directeur Général.

Une conjoncture difficile malgré une activité encore soutenue

En 2019, l'activité des entreprises de recyclage a connu pour la première fois depuis 2016 une contraction après trois années de croissance des volumes collectés. Les flux de déchets collectés du BTP ont connu une évolution positive en 2019, tandis que les collectes des flux métalliques et papiers-cartons ont diminué, entraînant une diminution des volumes collectés de **0,2 %** en 2019, hors BTP, à périmètre constant ¹.

Les entreprises de recyclage continuent de faire face à une dégradation progressive et constante de la valorisation des matières en aval, qui depuis fin 2017 inquiète les acteurs de la filière. Comme anticipé en 2018 par les entreprises, l'année 2019 a été plus difficile sur les marchés, avec des prix de revente qui ont chuté pour la plupart des matières, comme indiqué dans les pages suivantes.

L'année 2020, marquée par une crise sanitaire sans précédent et un arrêt total de certaines activités, s'annonce déjà hors-norme pour le secteur du recyclage, comme pour le reste des activités économiques.

Un périmètre élargi !

Pour la première fois, FEDEREC a eu accès à la base de données GERP du ministère de l'Environnement, via son expert soumis au secret statistique et dans le plus grand respect des règles de confidentialité.

Ces données ont permis à nos prestataires de consolider le fichier de départ des enquêtes et de constater que le nombre d'entreprises ayant une activité de recyclage sur le territoire national est d'environ **1 200** ². Ce chiffre reste pour une faible part à valider car certaines entreprises de cet univers élargi n'ont pas pu être contactées dans le cadre de l'enquête réalisée par un institut spécialisé.

Le nombre d'établissements ayant une activité de recyclage en France est, lui, estimé à environ **2 400** ² sur l'ensemble du territoire. Il continue néanmoins à se concentrer même si l'année 2019 a connu peu de rachats d'entreprises. Les obligations liées notamment à la réglementation concernant les ICPE imposent aux entreprises des contraintes importantes et coûteuses, qui nécessitent des investissements réguliers, ce que certaines entreprises n'ont pas les moyens de faire.

Le secteur est composé en très grande majorité de PME (90 % des entreprises) mais comporte également environ 40 entreprises de type ETI et 50 entreprises appartenant à cinq grands groupes que sont Derichebourg, GDE, Paprec, Suez et Veolia. L'équilibre est en revanche différent concernant les établissements de recyclage, au-delà de la collecte, puisque les PME représentent 65 % des établissements, les ETI 13 % et les groupes nationaux 22 %.

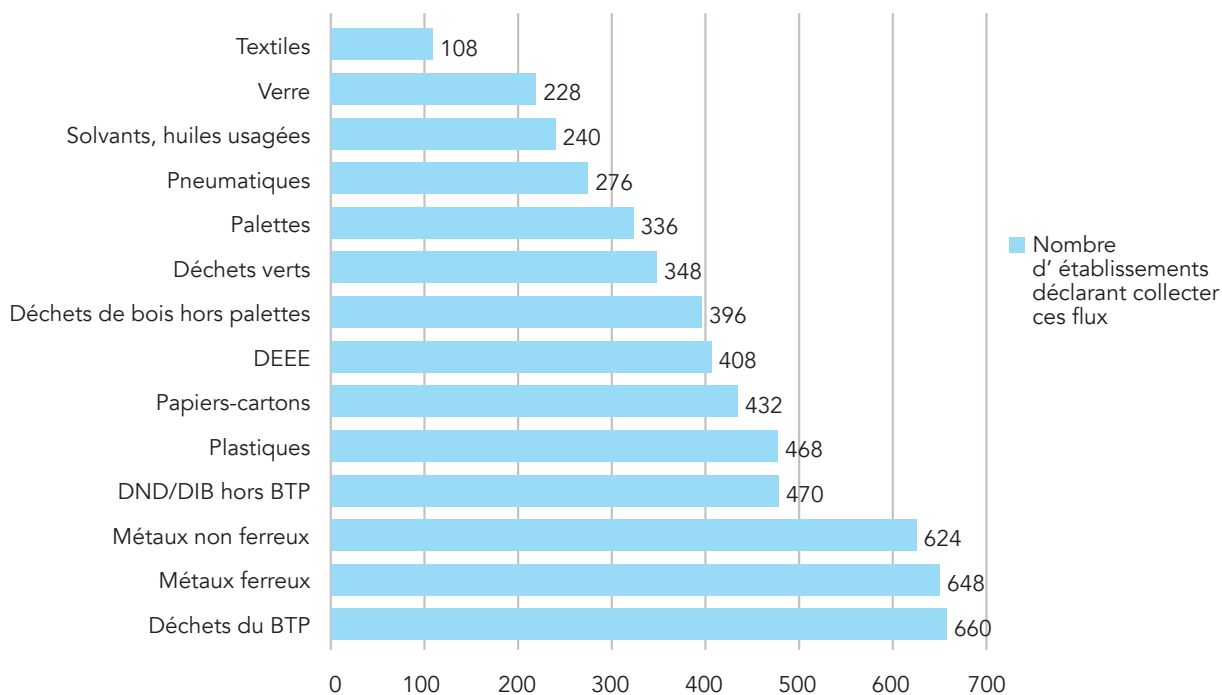
L'activité principale des établissements demeure la collecte de tout type de déchet non-dangereux, de Déchets Industriels Banals ou de déchets du BTP, avec plus d'une entreprise sur deux qui collectent ce type de déchets. Les flux historiques des entreprises de recyclage, Métaux ferreux et non ferreux, et Papiers-Cartons, restent les activités les plus fréquemment pratiquées par les entreprises du secteur.

L'emploi diminue faiblement en raison d'un contexte difficile

En 2018, 65 % des interrogés avaient été satisfaits ou plutôt satisfaits de l'année réalisée par leur entreprise et 50 % indiquaient que 2019 serait une année difficile. L'enquête de 2019 est finalement plus positive puisque seuls 35 % des interrogés ont jugé que leur année a été

Tonnages totaux collectés, hors Déchets Organiques	Tonnages collectés en 2018 (Kt)	Tonnages collectés en 2019 (Kt)	Variation tonnages 2018/2019 (%)
Métaux ferreux	12 900	12 307	- 4,6 %
Bois	6 827	6 882	+ 0,8 %
Papiers Cartons	6 961	6 736	- 3,2 %
Verre	2 400	2 450	+ 2,1 %
Métaux non ferreux	1 905	1 905	-
Palettes	1 665	1 755	+ 5,4 %
Plastiques	904	961	+ 6,3 %
Textiles	239	249	+ 4 %
Totaux hors BTP (en millions de tonnes)	33,80	33,24	- 0,2 %
Déchets du bâtiment	41 600	42 800	+ 3 %

Activité des entreprises en 2019



mauvaise. En revanche, trois chefs d'entreprises sur quatre anticipent une mauvaise année 2020 pour le secteur. Ces éléments montrent que la dégradation du climat des affaires prévue pour 2019 n'a pas été si aussi importante que pensée initialement, alors que l'année 2020 devrait marquer un net repli des activités des entreprises de recyclage. Quatre acteurs interrogés sur cinq prévoient une diminution de leur chiffre d'affaires en 2020, de l'ordre de 20 % en moyenne.

Rappelons que les opinions émises sont pondérées par le poids des entreprises en termes de CA.

Malgré un climat des affaires qui s'obscurcit, on observe qu'à périmètre constant, l'emploi ne décroît que légèrement, de l'ordre de 1 % par rapport à 2018, en lien avec la diminution du même ordre des tonnages collectés. Fin 2019, le secteur du recyclage comptait **30 800 salariés**, composés à **87 % de CDI**. Le recours à l'intérim reste important mais diminue et représente environ 13 % du volume total des salariés. Par ailleurs, une entreprise sur cinq a recours à des structures d'insertion dans le cadre de contrats ou de missions confiées.

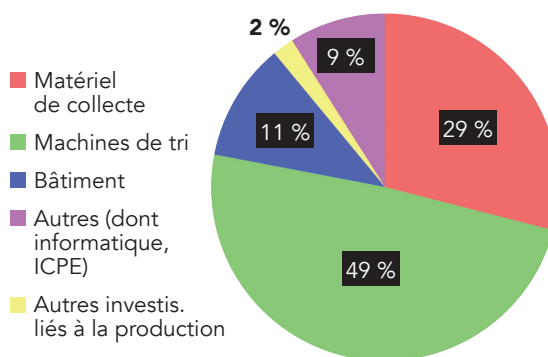
Les évolutions négatives des tonnages collectés et de l'emploi par rapport à 2018 s'accompagnent également d'une contraction du chiffre d'affaires en 2019 qui, après avoir diminué de 0,8 % en 2018, s'établit à fin 2019 à **8,5 Mrds d'euros**, en diminution de 5,9 %. Cette diminution est le résultat de situations très différentes des filières de recyclage. Certaines ont connu une année difficile avec une baisse importante des cours des matières

(métaux ferreux et non ferreux, papiers-cartons), alors que d'autres filières ont bien résisté (déchets du BTP, Bois, Plastiques). Toutefois, malgré cette baisse de chiffre d'affaires, les entreprises continuent d'investir dans de nouveaux équipements afin de se moderniser et d'être capables de répondre aux défis des années futures. Après une hausse de 9 % de l'investissement en 2018, il progresse à nouveau de 2 % en 2019 pour atteindre **625 M€, soit 6,6 % du CA**.

¹ À noter que FEDEREC a fait le choix cette année, en raison d'une qualité des données recueillies insuffisantes, de ne pas communiquer de variations de tonnages sur les déchets organiques.

² Attention toutes ces entreprises ne sont pas forcément spécialisées dans le recyclage, qui ne peut être qu'une activité secondaire/mineure de la société.

Répartition des investissements en 2019



Des activités de recyclage locales et non délocalisables

La répartition régionale des établissements ayant une activité de recyclage montre que les entreprises sont implantées proche des zones d'activités industrielles et commerciales et des gisements de déchets à collecter et à transformer en nouvelles matières premières. L'enquête de cette année, qui s'appuie sur les données de la base de données GEREPE, recense tous les établissements ayant une activité de recyclage, y compris les acteurs non spécialisés.

Assez logiquement, la répartition régionale des établissements se concentre sur les bassins industriels historiques et actuels : les Hauts-de-France, fief historique du recyclage, la région Auvergne Rhône-Alpes, et la région Île-de-France, qui a la particularité d'accueillir de nombreux sièges sociaux et entreprises de négoce.

Certaines régions comme l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine ou les régions Bretagne et Pays de la Loire (regroupées chez FEDEREC au sein de FEDEREC Ouest), connaissent depuis plusieurs années une évolution positive du nombre d'établissements, notamment en raison de la nécessité de collecter au plus près des lieux de production pour limiter les transports et les coûts.

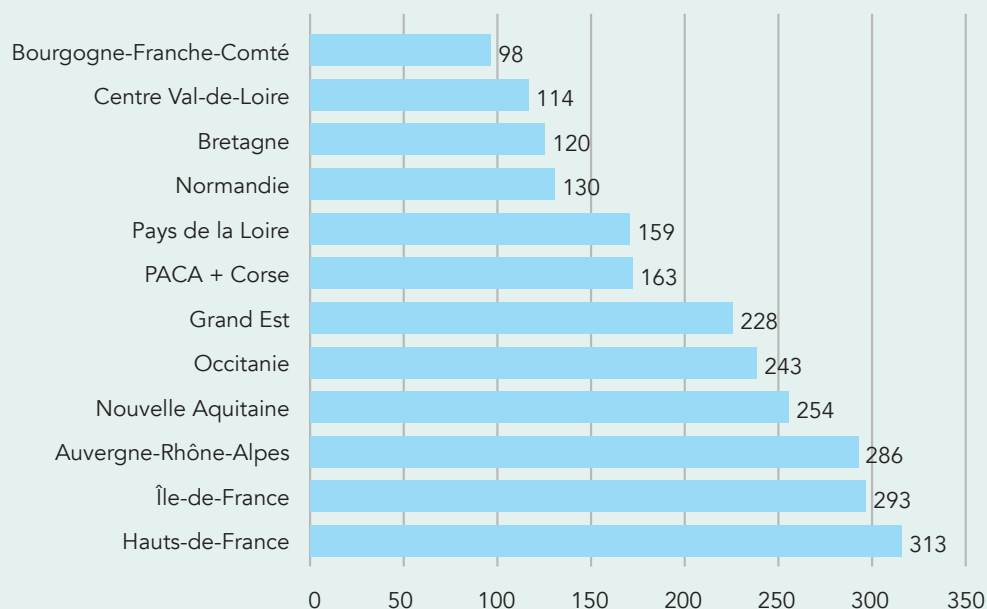
Ces évolutions régionales positives sont contrebalancées par une concentration sectorielle qui se poursuit depuis plusieurs années. L'innovation est au cœur des métiers du recyclage et certains flux demeurent aujourd'hui difficiles à valoriser, ce qui permet à des acteurs innovants de se démarquer avec des technologies et des procédés nouveaux.

Nombre d'établissements 2019		
FEDEREC Région parisienne	536	22 %
FEDEREC Centre et Sud-Est	384	15 %
FEDEREC Hauts-de-France	313	13 %
FEDEREC Nouvelle-Aquitaine	254	11 %
FEDEREC Occitanie	243	10 %
FEDEREC Ouest	379	10 %
FEDEREC Est	228	9 %
FEDEREC Sud Méditerranée	163	7 %
2 400		

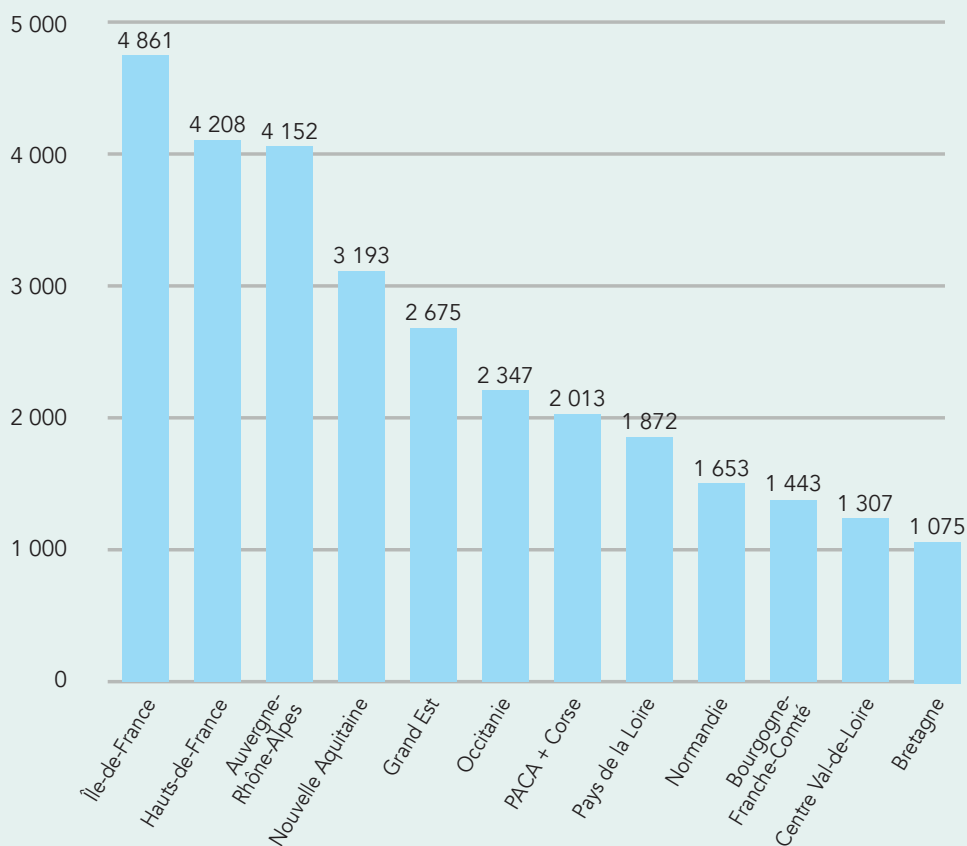
Éléments CO₂ et énergie

- **CO₂ : 20 Mt eq CO₂ évités**
(toujours environ 90 % des émissions du transport aérien français - 21,5 Mt eq CO₂ source DGAC)
Parc automobile français = 122 MtCO₂eq en 2017 → recyclage = 16 % des émissions du parc automobile français.
- **Énergie : 111 TWh évités** (9,5 Mtep on peut arrondir à 10 Mtep)
 - Recyclage équivaut à économiser 3,5 % de la consommation d'énergie primaire française en 2017.
 - Les économies réalisées grâce au recyclage correspondent à la production finale de quinze réacteurs nucléaires en France.
- Recyclage des ferrailles = **12 Mt = 1 200 Tour Eiffel**

Nombre d'établissements ayant une activité de recyclage par région administrative en 2019



Répartition régionale des effectifs employés en 2019





Par Erwan
LE MEUR,
Président
de FEDEREC BTP

DÉCHETS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

2019, une bonne année en terme d'activité

Hausse des tonnages collectés

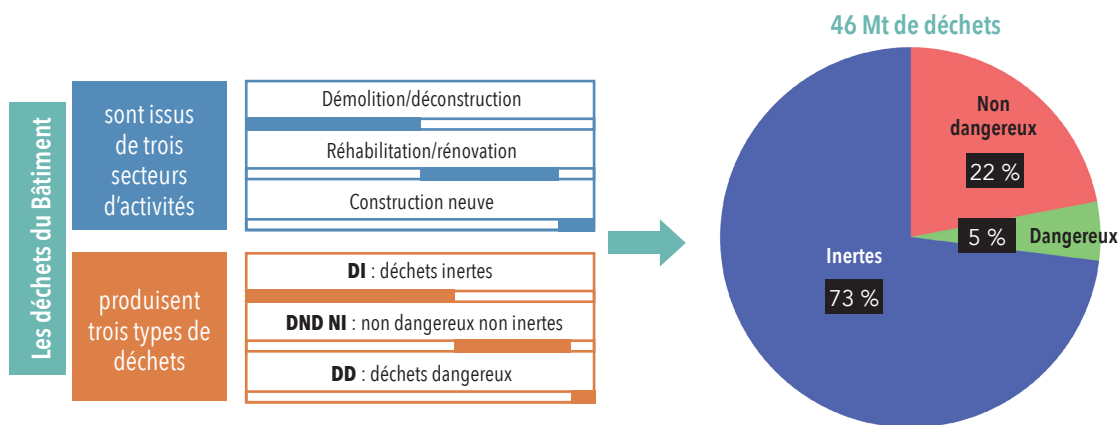
En 2019, quatorze organisations professionnelles, parmi lesquelles FEDEREC, ont réalisé un état des lieux consensuel de la gestion des déchets du Bâtiment, en vue d'étudier des scénarios de gestion efficace des déchets du Bâtiment dans le cadre d'une économie circulaire. **Cet état des lieux estime le gisement global des déchets de chantiers du Bâtiment hors Travaux Publics à 46 millions de tonnes¹.**

D'après son enquête annuelle, l'Observatoire FEDEREC observe une augmentation du volume des déchets

issus du Bâtiment collectés de 3 % par rapport à 2018, représentant alors **42,8 millions de tonnes collectées** par les professionnels du déchet.

L'origine des déchets du Bâtiment

La part la plus importante des tonnages collectés provient de la démolition et de la déconstruction, 25 millions de tonnes, contre 11,6 Mt issues des activités de réhabilitation de bâtiments et 4,96 Mt issues de la construction neuve.



Un regroupement en trois catégories

Les déchets issus du Bâtiment peuvent être regroupés en trois catégories :

Typologie	Part démolition/déconstruction	Part réhabilitation/rénovation	Part Construction neuve	Description
Déchets inertes	75 %	42 %	84 %	Pierre, béton tuile, brique, verre plat...
Déchets non-dangereux non inertes	22 %	50 %	13 %	Isolants, plâtre, emballages, métaux, mélange issu de la réhabilitation
Déchets dangereux	3 %	8 %	3 %	Amiante, peinture, solvants, bois traité



Un chiffre d'affaires également à la hausse

À **1 921 M€**, le chiffre d'affaires est en **hausse de 5 %** par rapport à 2018 (1 830 M€). Ce chiffre repose essentiellement sur les prestations de collecte et de traitement qui sont facturées aux détenteurs des déchets et qui sont en augmentation en 2019, tirées par de nouvelles contraintes pour la profession sur les exutoires finaux : demandes plus exigeantes sur la qualité des matériaux issus du recyclage, augmentation des coûts d'élimination des matières non valorisables (TGAP), coûts de transport, etc.

Bilan de l'année 2019 et perspectives marché pour 2020

FEDEREC BTP, en lien avec l'ensemble des organisations représentatives du secteur, a été active en 2019 pour alimenter les réflexions sur l'évolution de la gestion des déchets de chantier en vue de favoriser l'économie circulaire, en particulier pour alimenter les débats parlementaires dans le cadre du projet de loi Anti-Gaspillage et pour l'Économie-Circulaire. FEDEREC regrette que les propositions alternatives à la mise en place d'une filière REP Bâtiment n'aient reçu que peu d'écoute.

Depuis la finalisation et la parution de la loi AGECE au Journal officiel, FEDEREC BTP reste pleinement mobilisée pour participer aux travaux réglementaires et assurer une transcription de cette loi efficace et tenant pleinement compte des réalités du terrain et des progrès environnementaux réalisés par le secteur ces dernières années.

S'inscrivant dans une actualité forte concernant la valorisation de déchets inertes, FEDEREC BTP a réaffirmé son souhait de voir se développer le recours aux Matières Premières issues du Recyclage. En association avec le Syndicat des Entreprises de Déconstruction, de Dépollution et de Recyclage (SEDDRe), la Société du Grand Paris (SGP), et avec le soutien de la direction régionale d'Île-de-France de l'ADEME, FEDEREC BTP a finalisé la création du label RECYTERRE, à destination des plateformes de recyclage des terres, et référencé trois bureaux d'études pour mener les audits de labellisation. Ces travaux participent directement à la mise en valeur des installations de recyclage dans un contexte très concurrentiel où la valorisation en remblais de carrière est dominante.

Le contexte sanitaire a provoqué le ralentissement ou l'arrêt total des chantiers pendant plusieurs semaines. En dépit d'une belle reprise d'activité observée sur les volumes collectés durant l'été, les perspectives 2020 sur les volumes restent incertaines.

De plus, le contexte réglementaire très dynamique et les travaux en réflexion sur la mise en place de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur sur les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment, demeurent un sujet d'inquiétude pour la pérennité de l'activité et des investissements des acteurs. En effet, l'impact de ces nouvelles mesures réglementaires, potentiellement très contraignantes, sur les modèles économiques en place, rend difficile de se prononcer sur l'évolution du chiffre d'affaires pour les années à venir.

¹ Sources croisées SEDDRe, AIMCC, SOES 2014, pour l'étude des quatorze.



Par Jean-Pierre LUTHRINGER, Président de FEDEREC VALORDEC

DÉCHETS ORGANIQUES

Une tendance toujours à la hausse



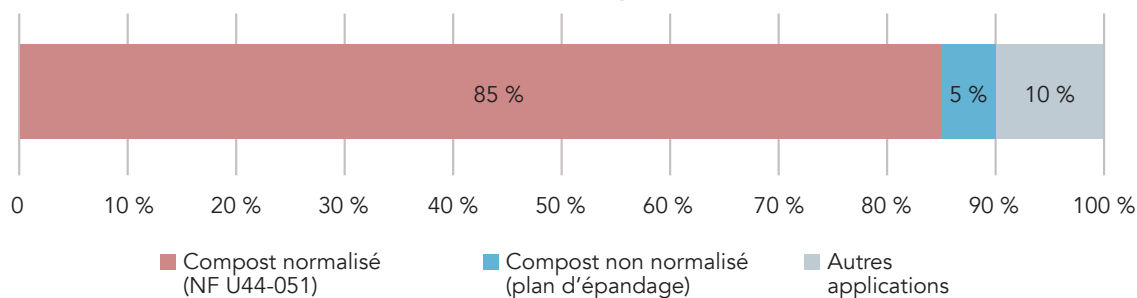
On constate une tendance haussière de la collecte des déchets organiques depuis plusieurs années, avec une nette accélération depuis 2018 (+3 % par rapport à 2017) qui se poursuit pour se positionner à + 2 % **en 2019**. L'arrivée du tri à la source découlant de la loi Anti-gaspillage a drastiquement modifié les habitudes de disposition des déchets organiques et favorisé leur collecte séparée, condition sine qua non

d'un tri performant des déchets organiques.

Les tonnages respectifs des intrants (bruts) ont tous augmenté par rapport à 2018, mais la répartition de ces volumes est stable et décrite ci-dessous.

Une fois sèche, cette matière brute représente 10 millions de tonnes de matières utilisées comme amendements organiques.

Exutoires sous forme de produit
(hors auto-consommation, en part du total, 2019)





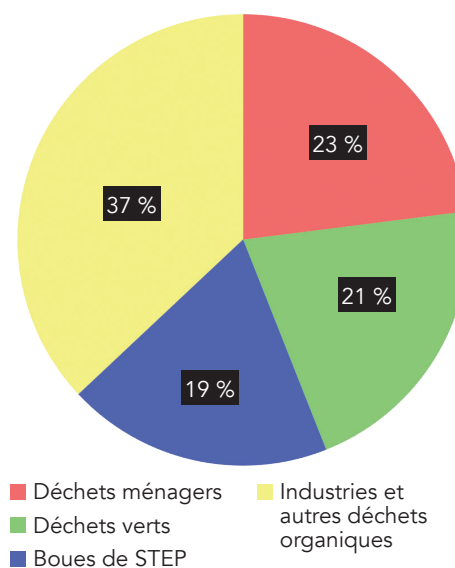
Outre l'autoconsommation, consistant en l'utilisation directe du produit de compostage sur les installations de collecte/production (en épandage), le compostage industriel alimente deux principales chaînes : le compost normalisé (suivant la norme NF U44-051) pour 85 % et le compost non normalisé destiné à l'épandage (5 %).

Perspectives 2020

Le compostage a souffert de la forte baisse de collecte des déchets verts durant la première partie de l'année 2020 (-50 %), ces déchets étant utilisés dans la recette de compost aérobie pour assurer les apports en oxygène à la préparation.

La collecte des déchets organiques ayant repris correctement, les installations de compostage, de méthanisation et de traitement des déchets organiques peuvent désormais se concentrer sur les évolutions réglementaires à venir, entre le tri à la source, les tris cinq et sept flux et les projets de Sortie du Statut de Déchet pour les déchets verts.

Répartition des entrants (matière brute, part du tonnage total)





Par Jean-Pierre LUTHRINGER, Président de FEDEREC VALORDEC

COMBUSTIBLES SOLIDES DE RÉCUPÉRATION (CSR)

Une filière en pleine évolution

La capacité de production nominale (i.e. si les installations actuelles produisaient à hauteur de 100 % de leurs capacités) s'élève actuellement à **980 000 tonnes de CSR** par an sur le territoire français. En 2019, les installations productrices ont en réalité mis sur le marché un volume total de **345 000 tonnes**, signifiant qu'en moyenne les sites tournent actuellement à 35 % de leur capacité, soit une augmentation de +5 % par rapport à 2018, année durant laquelle 300 000 tonnes de CSR ont été produites.

La consommation domestique de CSR dans les fours de cimenteries a quant à elle légèrement reculé, résultat d'une conjoncture défavorable et d'une compétitivité moindre du CSR par rapport aux autres sources d'énergie.

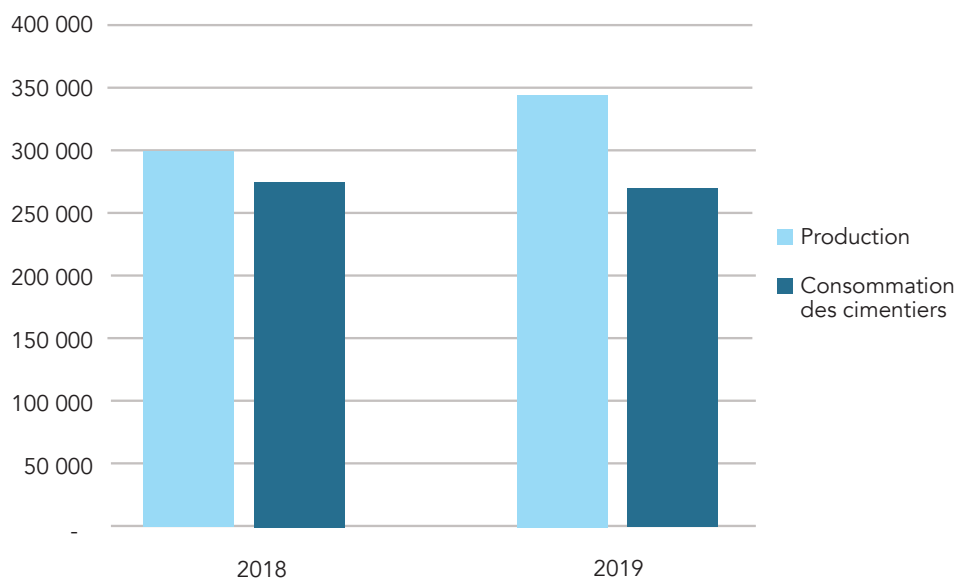
Perspectives 2020

L'année 2020 est une année marquée par une forte activité économique, réglementaire et législative avec, entre autres, la Publication Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), la transcription de la loi Contre le Gaspillage et pour une Économie Circulaire (dite loi AGEC).

La publication du plan France Relance en septembre 2020, visant à limiter l'impact de la crise du Covid-19 sur les industries françaises et favoriser la transition vers une économie et une société bas-carbone, s'est accompagnée de la parution le 10 septembre 2020 d'un Appel à Projet de l'ADEME « Soutien à la chaleur bas carbone », d'un montant de 200 millions d'euros pour l'année 2020 et voué à reconduction en 2021 et 2022 (pour un montant annuel de 500 millions d'euros).

2020 et 2021 devraient donc marquer l'entrée dans une nouvelle période pour l'industrie de production et de consommation du CSR, alors même que les travaux lancés par le CSF Déchets pour la refonte du modèle économique de la filière devraient arriver à maturité.

Volumes comparés de la production totale et de la consommation de CSR par les cimenteries en France





Un marché toujours en hausse pour le verre creux, des enjeux importants de développement sur le verre plat, notamment dans le BTP

Un tonnage ménager toujours en progression

Les tonnages de verre d'emballage ménager collectés en 2019 ont progressé de 1,9 % à **2,24 Mt** par rapport aux tonnages de 2018 (2,19 Mt).

Depuis 2015, les tonnages de verre ménager collectés sont en progression régulière. Le verre d'emballage demeure un marché pérenne pour lequel la technique est une piste d'amélioration sensible. Les équipements de tri étant de plus en plus perfectionnés, les taux de valorisation sont toujours en augmentation et la qualité du calcin, d'une importance capitale pour les clients verriers, est conforme aux attentes.

Le développement de l'activité verre plat

L'indicateur mis en place suite à la signature de l'Engagement pour la Croissance Verte (ECV) relatif au verre plat issu de déconstruction et de rénovation a permis d'observer une augmentation remarquable de **22 % de verre plat recyclé, soit la collecte de 7 790 tonnes** (contre 6 400 tonnes en 2018).

Pour rappel, cet ECV a également permis la définition d'une charte qui identifie les plateformes de collecte ou de massification du verre plat qui respectent les conditions nécessaires à son recyclage. Une cartographie conçue par FEDEREC référence ces plateformes sur le site <http://recyclageverreplat.com>. Cet outil, destiné à l'ensemble des professionnels du Bâtiment, permet de rendre compte du maillage national. Les représentants de la filière Verre ont pour ambition de le densifier afin de faciliter la collecte et le recyclage de tous les volumes disponibles.

Les perspectives de développement

La filière du verre d'emballage a bénéficié ces dernières années d'actions de communication et de sensibilisation efficaces menées par les éco-organismes en charge de superviser la filière, et a pu voir une augmentation légère, mais continue, de la collecte et des tonnages valorisés. Néanmoins, la filière reste vigilante à toute volonté politique qui pourrait venir perturber le geste de tri enfin acquis, comme le démontre un taux de collecte national qui dépasse aujourd'hui les 80 %. FEDEREC Verre sera particulièrement attentive au déploiement d'une consigne pour réemploi ou recyclage généralisée des emballages en verre qui ne tiennent pas compte des réalités techniques, environnementales et économiques de la filière et qui viendraient partiellement ou totalement en compétition avec le schéma de captation actuel du gisement.

Le verre plat issu de la rénovation ou de la déconstruction de bâtiment reste le gisement le plus susceptible d'évoluer positivement en termes de collecte et de recyclage. Les travaux initiés par l'ensemble des acteurs signataires de l'ECV relatif au verre plat vont dans ce sens et devraient porter leurs fruits sur le développement de la filière amont et aval et sur la traçabilité des flux collectés et valorisés. La confirmation de la mise en place d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sur les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment devrait permettre à cette filière de poursuivre son déploiement.

La filière reste très attentive à l'organisation de celle-ci et à son impact sur les investissements réalisés.

Le recyclage du verre plat automobile pourrait également se développer de manière significative en fonction des évolutions réglementaires prévues pour la filière REP VHU. La filière confirme sa capacité à traiter l'ensemble des nouveaux volumes issus du Bâtiment ou de l'automobile qui pourraient être captés.



Par Marie-Pierre MESCAM, Présidente de FEDEREC Métaux

Une année mouvementée

Contexte économique et situation du marché

2019 a été une année mouvementée pour la filière. Malgré des pics de production périodiques dans cette dernière décennie, l'actualité géopolitique a eu des conséquences non négligeables sur le marché des ferrailles. La mise en place de mesures tarifaires par les États-Unis sur l'acier à l'encontre des importateurs d'acier internationaux, le retrait de la Turquie dû à la perte de 80 % de ses parts de marché sur les États-Unis, la baisse du minerai de fer et le ralentissement des marchés automobiles ¹ ont eu pour conséquence la chute de la demande d'acier au premier semestre 2019.

Si la Commission européenne a mis en place des quotas sur l'importation de certains produits sidérurgiques en Europe en réaction à la guerre commerciale avec les États-Unis, les industriels ne semblent pas en constater les bénéfices, car lesdits quotas ont été vite atteints. Néanmoins, ils pourront être augmentés de 5 % chaque année ².

Face à la baisse de leur prix de vente, et compte tenu d'une faible demande du premier trimestre, les sidérurgistes ont pratiqué, en France comme en Europe, des baisses sur leurs prix d'achat des ferrailles de l'ordre de 50 à 70 €/t en moyenne. De plus, depuis le mois de septembre 2019, les besoins sont en retrait et la production réduite afin de ne pas encore gonfler les stocks de produits finis.

La filière Métal doit donc faire face à une baisse drastique des prix de vente, une demande atone et l'augmentation de ces coûts d'enfouissement, sur les déchets ultimes.

Collecte - provenance

Les volumes collectés ont connu en 2019 **une baisse importante de 4,6 %** pour s'établir à 12 307 000 tonnes.

Tonnages vendus

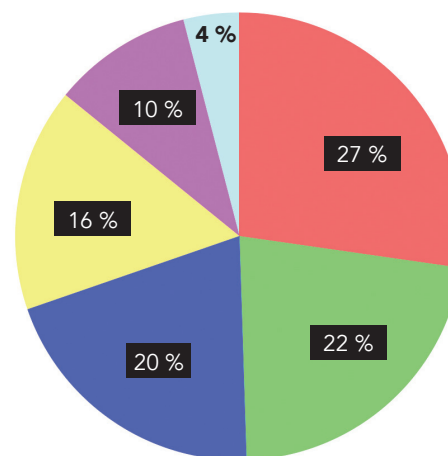
S'agissant des qualités vendues en 2019, nous pouvons constater une baisse des ventes des chutes neuves et tournures (-8 %) au profit d'une hausse des ventes des ferrailles broyées (+4,3 %) et des ferrailles cisailées et découpées (+2 %).

Comme indiqué ci-dessus, les cours ont chuté en 2019, ce qui a affecté le chiffre d'affaires qui est en baisse importante d'environ **16 %**, pour s'établir à **2,01 Mrds d'euros**. Cette forte diminution est due à une forte baisse des tonnages vendus par rapport à 2018 (-500 000 tonnes) couplée à une chute des cours évoquée plus haut.

Perspectives 2020

Nous le savons, la pandémie qui a frappé la planète cet hiver a bouleversé les marchés. L'Union européenne a été particulièrement touchée en raison de l'utilisation de hauts-fourneaux pour 60 % de la production et de la fermeture des industries consommatrices (en raison du confinement mis en place sur le territoire mais surtout de l'absence de débouchés pour leurs produits finis). La collecte a également été touchée de plein fouet. Conséquence des arrêts de la production, plus de chutes de métaux ferreux et non ferreux. Les volumes sont tombés à 20 % en moyenne sur le territoire français, alors

Répartition des tonnages collectés selon la provenance



- Usines (chutes neuves et tournures)
- Centres VHU : VHU et ferrailles issues de VHU
- Autres
- Démolition industrielle
- Achat au détail : particuliers et artisans (livre de police)
- Collecte provenant de déchèteries



qu'en Allemagne l'activité industrielle s'est maintenue à environ 60% des capacités.

Si la demande de matières premières issues du recyclage a considérablement diminué au cours du premier trimestre 2020, les cours ne se sont pas effondrés pour autant, compte tenu de la faible disponibilité de marchandises sur nos sites de préparation. Cependant, nous avons constaté d'importants écarts de prix entre les différents consommateurs, en fonction de leurs besoins et de leur nature, au vu de leur carnet de commandes, rendant bien difficile la lecture du marché.

En juin 2020, l'activité collecte est à deux vitesses, avec une moyenne à 70 à 80 %. Certaines industries n'ayant pas ou peu repris leur production, comme l'aéronautique et l'industrie automobile (constructeurs et équipementiers). À mi-année, la crainte est la défaillance de certains exutoires, premièrement sur le plan financier, avec la réduction des assurances-crédits, avec même le risque d'en voir disparaître, sachant qu'elles ne seront pas remplacées, la création de nouvelles unités étant peu probable. À cela vient s'ajouter une consultation de la Commission européenne relative au règlement concernant les transferts transfrontaliers de déchets³, qui suggère notamment de limiter les exports de déchets hors Union européenne au motif de conserver les ressources au sein de l'Union européenne et de protéger certains pays

importateurs qui ne seraient pas en mesure de recycler dans des conditions environnementales similaires.

Si nous encourageons les décisions permettant d'aller vers une industrie plus vertueuse, l'interdiction d'exporter des matières ferreuses et non ferreuses serait une catastrophe pour certaines de nos entreprises qui exportent jusqu'à 50 % de leurs matières hors UE, notamment en Turquie. Ces exports sont nécessaires pour les industriels du recyclage car l'industrie européenne n'a pas les capacités de consommation, ni parfois la technologie pour consommer la totalité des matières recyclées sur le territoire européen. De même, cela entraînerait inévitablement la baisse du prix des matières premières issues du recyclage, en Europe ; ce qui ne manquerait pas de freiner les investissements technologiques en matière de recyclage, mais également pourrait orienter certaines fractions vers d'autres modes que le recyclage, à l'instar du papier/carton.

¹ Le secteur automobile représente 21 % de la consommation d'acier en Europe.

² Le Figaro, L'UE veut encadrer les importations d'acier jusqu'en 2021, 16 janvier 2019.

³ Inception Impact Assessment, Waste shipments – revision of EU rules.



Par Patrick KORNBERG, Président de FEDEREC Métaux Non Ferreux

MÉTAUX NON FERREUX

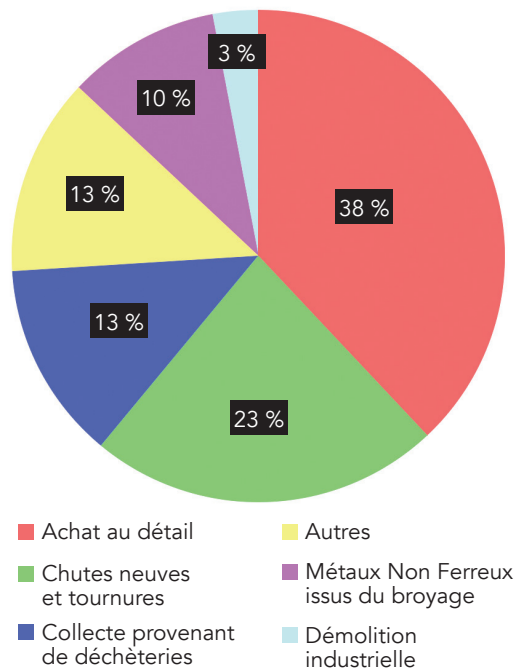
Un contexte globalement en progression

Contexte économique et situation du marché

Nous en parlions l'an dernier : la décision unilatérale du gouvernement chinois de limiter ou interdire l'importation de plusieurs types de déchets a, nécessairement, eu pour conséquence de freiner l'exportation de certains produits comme les moteurs électriques ou les câbles. À cela s'est ajouté un nouveau lot d'incertitudes : la guerre commerciale sino-américaine, le Brexit, etc.

Par ailleurs, la profession a dû mener ses activités commerciales dans un contexte global difficile de régression des cours des métaux non-ferreux (- 4 % pour le cuivre, -5 % pour l'aluminium) en vendant principalement à l'intérieur des frontières de l'Union européenne, laissant une part infime à l'export hors UE (3 %). Pour pallier les non-exportations, les professionnels du recyclage ont, par ailleurs, su être innovants via, le développement de sites de grenailage de cuivre par exemple.

Provenance des Métaux non ferreux collectés





Collecte - provenance

La collecte en 2019 n'a pas connu de variation par rapport à 2018 et est restée constante à 1 905 000 tonnes.

Volumes vendus

Il n'y a pas eu de bouleversement majeur sur les volumes vendus entre 2018 et 2019. Nous pouvons constater une légère hausse s'agissant de l'aluminium hors câble (+3 %) et des câbles en cuivre (+2 %) ainsi qu'une faible baisse pour les inox et alliage (-2 %) et les moteurs électriques (-2 %).

Le chiffre d'affaires de la filière a connu une régression de 5 %, pour s'établir à 2,7 Mrds d'euros en 2019, en raison de la baisse des cours et d'une offre supérieure à la demande sur l'ensemble des marchés.

Perspectives pour 2020

2020 est à nouveau une année où les industriels avancent à tâtons. Le gouvernement chinois considère en effet cette année comme celle de l'arrêt des importations de déchets solides.

Néanmoins, l'effet de cette décision est atténué par l'instauration d'un nouveau système de classification, garantissant à l'industrie chinoise un approvisionnement à l'étranger de métaux non-ferreux de haute qualité dont elle a besoin. Ainsi, le laiton, le cuivre et l'aluminium recyclés répondant à certaines exigences seront traités dans le cadre du système de gestion des importations s'appliquant aux matières premières. Parallèlement, la crise sanitaire que le monde connaît depuis le début de l'année 2020 a bouleversé l'économie mondiale, n'épargnant pas le monde des métaux. Les recycleurs ont, pendant le confinement, subi l'arrêt des industries consommatrices et craignent désormais les conséquences des difficultés financières de certains secteurs comme l'automobile ou l'aéronautique et la réduction des assurances crédit.

Les cours des métaux non ferreux ont connu une baisse importante entre février et avril, puis se sont remis à niveau et connaissent aujourd'hui une légère hausse, avec néanmoins des clients moins actifs car ayant reconstitué leurs stocks.



Par Stéphane PANOU, Président de FEDEREC Papiers-Cartons

PAPIERS-CARTONS

Un marché touché par une double crise, du carton puis du papier

Un tonnage global en baisse de 2,5 % par rapport à 2018

En 2019, le tonnage de papiers-cartons triés et mis sur le marché a chuté de 2,5 % par rapport à l'année précédente. - Comme les années précédentes, cette évolution affecte l'activité de recyclage des papiers qui baisse de 13,8 % avec **1 942 000 tonnes de papier collectées/triées** (contre 2 252 000 tonnes l'année précédente). Cette évolution s'explique par l'existence de stocks importants fin 2019 (environ 2,4 % du tonnage), par la valorisation du papier en mélange (sorte 1.02), par la baisse chronique de la consommation de papier, et par la diminution constatée depuis plusieurs années des papiers de bureau.

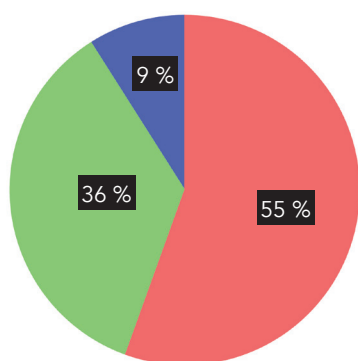
- Cette année, l'activité de recyclage des emballages ne suit pas la même trajectoire. Les emballages collectés et triés augmentent de 1,8 % par rapport à 2019, avec **4 794 300 tonnes de carton collectées/triées** (pour rappel, l'année dernière l'activité connaissait pour la première fois une baisse de 4,1 %). La même tendance est observée au niveau européen.

Le tonnage total collecté/trié en France s'élève à

6 747 700 tonnes en 2019, ce qui représente un taux de récupération de **79,2 %**, stable par rapport à 2018 et supérieur à la moyenne européenne (72 % en 2019). La consommation papetière française a très légèrement baissé (5 217 000 tonnes), ce qui représente 64 % du total des ventes de PCR et **la France reste très excédentaire de 1 530 325 tonnes**. L'Union européenne est destinataire de 30 % des volumes, les 6 % restants sont exportés hors UE. L'année 2019 a été marquée par une crise importante de la filière papier-carton qui explique en partie la baisse des tonnages recyclés (triés et mis sur le marché).

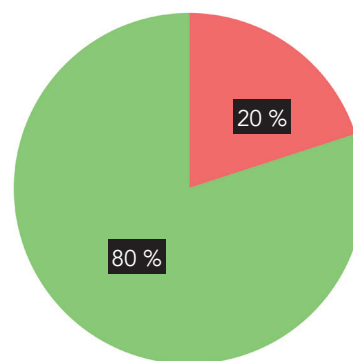
Les cartons : Au 1^{er} semestre, les exportations de cartons en Asie du Sud-Est étaient difficiles et ralenties, entraînant une saturation du marché européen. Les prix se sont effondrés (-40 % en six mois) et la totalité des matières produites n'ont pas pu être commercialisées (notamment les flux mêlés). Les stocks se sont alors accumulés sur les centres de tri, constituant souvent une situation dangereuse. Les cartons d'entreprise, majoritaires (plus de 80 %) étant de meilleure qualité, cette crise a touché plus fortement les matières issues de la collecte sélective.

Répartition des volumes de papier collectés selon la provenance



■ Collecte sélective issue des déchets ménagers ■ Collecte des papiers de bureau
■ Collecte industrielle (hors papier de bureau)

Répartition des volumes de carton collectés selon la provenance



■ Emballages carton issus du SPPGD ■ Entreprises (collecte industrielle)



Les papiers : L'activité de recyclage des papiers continue de souffrir en raison de la diminution de l'utilisation de papiers graphiques dans ses principaux usages.

Au 2nd semestre, le ralentissement de la consommation et la fermeture des usines européennes produisant du papier journal ont contribué à la crise du papier, qui s'est ajoutée à celle du carton.

En France, la production saccadée de l'usine UPM Chapelle Darblay, en prévision de sa fermeture programmée, a rendu difficile, voire impossible, la vente des journaux-magazines issus du tri des collectes sélectives. Outre la baisse des prix, les stocks ont saturé les centres de tri, mettant en cause leurs conditions de fonctionnement.

En fin d'année 2019, la situation était particulièrement critique sur les deux tiers des centres de tri dont les stocks excessifs menaçaient la poursuite de l'activité.

Un chiffre d'affaires en baisse

La saturation des usines, l'effondrement des prix et la baisse globale des volumes collectés ont conduit à une **baisse du chiffre d'affaires de 20 % par rapport à 2018 (soit 607 millions d'euros en 2019).**

Contrairement à l'année précédente, les papiers graphiques ont été particulièrement touchés par la baisse des prix (en baisse d'environ 40 % par rapport à la moyenne des prix sur dix ans).

Perspectives 2020

On le sait, l'année 2020 sera marquée par la crise sanitaire qui a bouleversé le marché et suspendu la crise de la filière en cours au début de l'année.

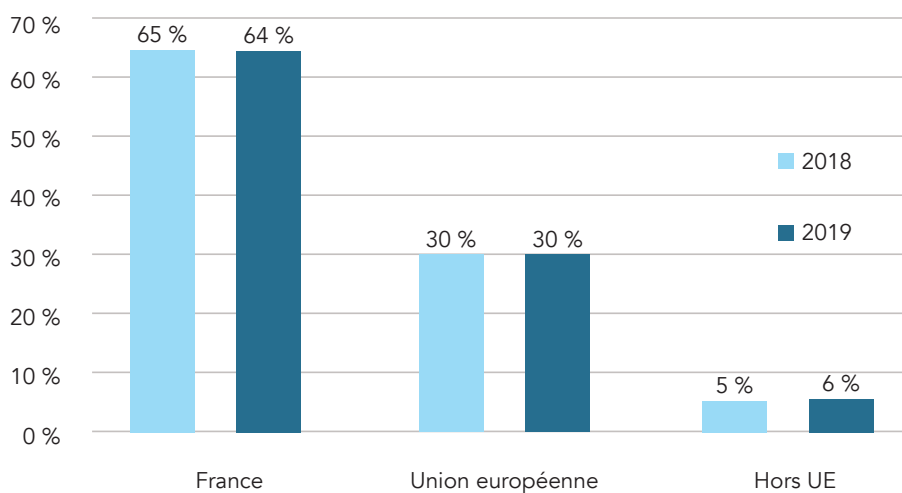
- La filière de recyclage des Papiers-Cartons a connu une baisse des collectes à partir de mi-mars (d'environ 50 %). En effet, les collectes industrielles ont fortement chuté (-60 à 70 %), tandis que les collectes ménagères ont mieux résisté, après avoir connu une baisse en raison de la fermeture de certains centres de tri entre mars et avril. La demande française a pu être satisfaite grâce aux stocks qui avaient été accumulés et à de l'importation.

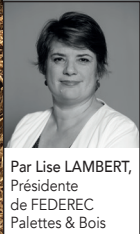
- Même si la filière devrait rapidement renouer avec son cycle excédentaire pour les papiers graphiques principalement, nous pensons que les nouvelles machines de fabrication de Papier Carton pour Ondulé (PPO) qui sont entrées en exploitation industrielle (notamment deux papeteries en Allemagne consommant 1,5 Mt) depuis début juillet, vont nous permettre de détendre la situation pour les cartons.

Des mesures d'urgence devront être déployées avec l'aide des pouvoirs publics pour faire face à la crise des débouchés et réduire les risques significatifs pesant sur les centres de tri.

Afin d'éviter de retrouver la situation de crise pré-Covid, ou pire, l'enjeu sera de développer de nouveaux débouchés et de nouvelles capacités, de poursuivre les efforts de tri et de qualité, de relocaliser les activités papeteries en France.

Répartition des volumes vendus selon la destination





Par Lise LAMBERT,
Présidente
de FEDEREC
Palettes & Bois

BOIS

Le marché se stabilise

Variations des tonnages

La collecte se stabilise en 2019, avec une variation de +0,8 % par rapport à 2018 (contre +6,4 % entre 2017 et 2018). **Le total national de bois collecté¹ s'élève à 6 885 000 tonnes.**

Cette stabilisation du marché résulte d'un ralentissement des achats de matière par les panneautiers.

L'accélération de la collecte de Déchets des Équipements d'Ameublement (DEA) s'est également stabilisée, pour approcher 600 000 tonnes pour les DEA (ménagers et professionnels).

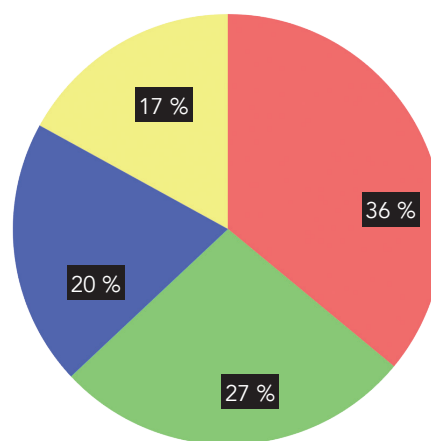
Bilan

Au cours de l'année 2019, le taux de valorisation s'est également maintenu à 80 %, réparti parmi les exutoires suivants :

La consommation du bois matière marque une hausse en 2019 (atteignant 2 500 kt), principalement du fait de la hausse de la consommation hors France.

La part du bois énergie est stable à 40 %, mais en hausse en termes de volumes. Cette hausse est compréhensible car, malgré une saison de chauffe hivernale douce, une épidémie de scolytes a endommagé une importante quantité de bois initialement destinés au bois d'œuvre ou, à défaut, à la valorisation matière.

Tonnages collectés
(part du volume total, en tonnes)

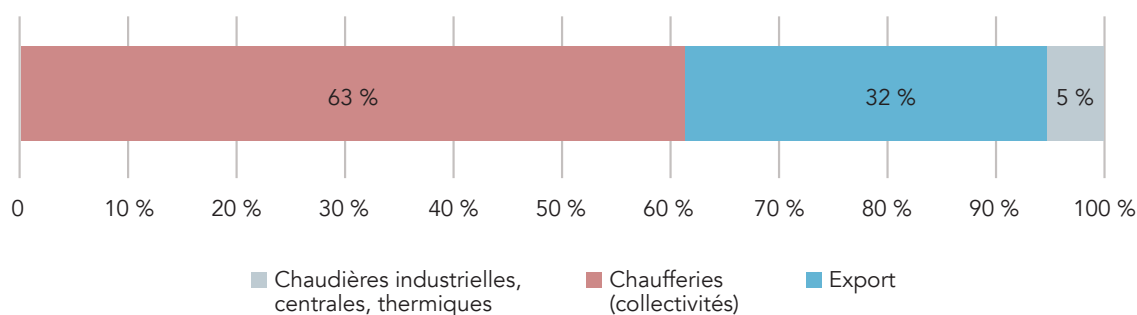


- Filières emballages
- Collecte du SPGD, déchèterie + REP
- Déchets en mélange (DND)
- Collecte industrielle (rebut de production)

Le marché du bois destiné à la valorisation énergie : Avec une hausse de 8 % sur l'année 2019, ce sont **2 500 000 de tonnes qui ont été valorisées** dans les installations présentées dans la figure ci-dessus.

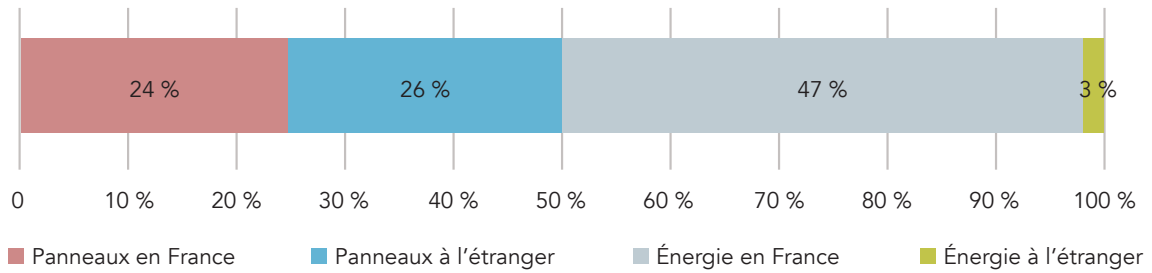
L'export, demeurant très marginal (5 %), est en légère hausse du fait d'un défaut d'exutoire sur le territoire national.

Répartition des exutoires Bois énergie
(part du tonnage total, 2019)





Répartition des exutoires de valorisation



Perspectives

La crise du Covid-19 a eu un double impact négatif de réduction des opérations de collecte (-48 % sur la période) mais aussi de réduction de la valorisation auprès des activités industrielles, ce qui a eu pour conséquences d'importantes pertes d'exploitation pour les entreprises du recyclage. Les panneauyeurs et la filière énergie ne consomment pas au niveau d'avant Covid, et la fermeture d'exutoires comme UPM Chapelle d'Arblay (Bois Énergie) n'incite pas à l'optimisme pour les prochains

mois. L'export pour l'énergie est la variable d'ajustement mais elle ne peut pas être pérenne. Elle n'est pas accessible pour tous les opérateurs du recyclage. Le développement de valorisation en énergie est indispensable sur notre territoire national. Les acteurs du recyclage espèrent que l'administration traitera en priorité ces dossiers pour permettre une réalisation rapide des installations, ce qui nous apporterait enfin de la visibilité sur ces nouveaux débouchés.

¹ Sauf contre-indication, les tonnages exprimés ici correspondent au Bois Hors Palettes (BHP).



PALETTES

En nombre de palettes

Nb de palettes collectes 2015	106 000 000	
Nb de palettes collectes 2016	106 000 000	Stabilité
Nb de palettes collectes 2017	111 000 000	+5 %/2016
Nb de palettes collectes 2018	111 000 000	Stabilité/2017
Nb de palettes collectes 2019	117 000 000	5,4 %

93% des palettes collectées sont reconditionnées, 98 % des palettes reconditionnées sont vendues aux utilisateurs consommateurs

5 % partent en valorisation matière

2 % partent en valorisation énergétique

= demande forte pour palettes d'occasion, mais problème de qualité

(Le négoce et l'export sont négligeables)



Par Mehdi ZERROUG, Président de FEDEREC Textiles

TEXTILES



Écart tri/collecte

En 2019, **249 000 tonnes de textiles, linges de maison et chaussures (TLC) ont été collectées en France, affichant une progression nette de 10 000 tonnes (+ 4%) par rapport aux tonnages collectés en 2018.**

Le tri a quant à lui sursauté, marquant une progression de +4,6 % en 2019 par rapport aux tonnages de 2018 et portant le volume total trié en France par des organismes sous convention avec l'éco-organisme à 196 000 tonnes (contre 187 000 tonnes en 2018).

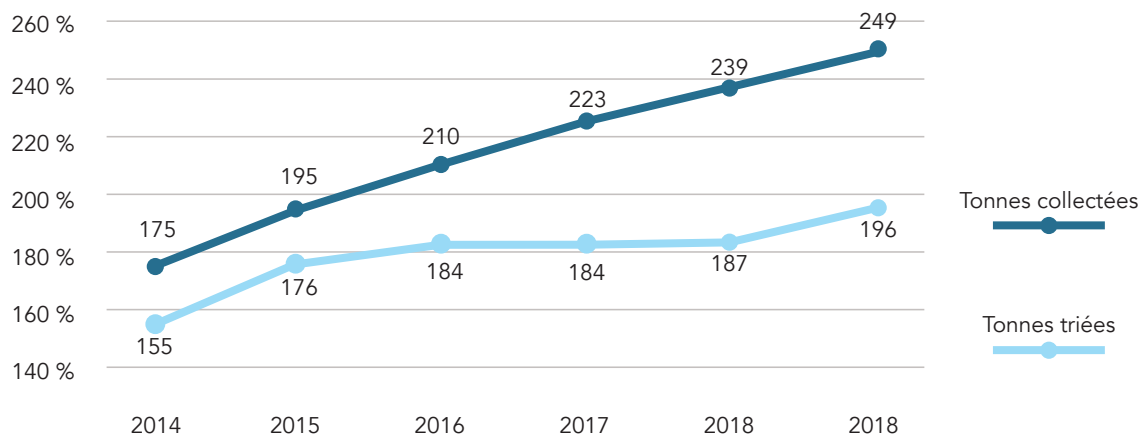
Malgré un semblant de reprise, la hausse du tri n'est pas suffisante pour réduire l'écart qui se creuse depuis 2015 avec la collecte, premier symptôme du cycle économique

baissier dans lequel évolue la filière. Bien que bénéfique à l'ensemble de la filière, ce sursaut n'est pas le signe d'un retour à une bonne santé financière de la filière, toujours ralentie par les difficultés structurelles ralentissant les investissements de la part d'opérateurs asphyxiés.

Contexte économique

Le modèle économique et le fragile équilibre financier n'ayant été ni consolidés ni restructurés, les difficultés courant depuis le début de l'année 2018 persistent, alors même que le marché mondial encaisse le choc du confinement, en pleine crise sanitaire internationale en 2020.

Évolution des tonnages de TLC collectés et traités (kt)



Le marché des TLC, structurellement globalisé, subit donc doublement la réduction des possibilités d'export, du fait de la concurrence internationale et de la réduction des volumes achetés d'une part, et plus récemment, de la fermeture généralisée des frontières internationales pour endiguer la crise sanitaire d'autre part. Parmi les pays restés clos, on compte une part non négligeable des destinations privilégiées pour les exportations de TLC en vue de leur réutilisation.

Identifiée comme baissière depuis plus de cinq années consécutives, la réutilisation poursuit son recul en 2019 avec une baisse de 2,4 %. En cause les exigences croissantes du marché de la réutilisation couplées à une diminution de la qualité du brut de collecte destiné au tri. Le manque à gagner en valeur sur la réutilisation alerte quant à la rentabilité du marché, très dépendant de cette manne financière pour se maintenir à flot. Les bénéficiaires tirés de la réutilisation permettent aux opérateurs de financer une grande partie du reste de leurs opérations.

Au total, 99,5 % des volumes triés sont néanmoins orientés vers un exutoire de valorisation, ce qui représente une progression – faible mais réelle – de la valorisation des TLC usagés sur le marché français (part des tonnages triés valorisés en 2018 : 99,2 %).

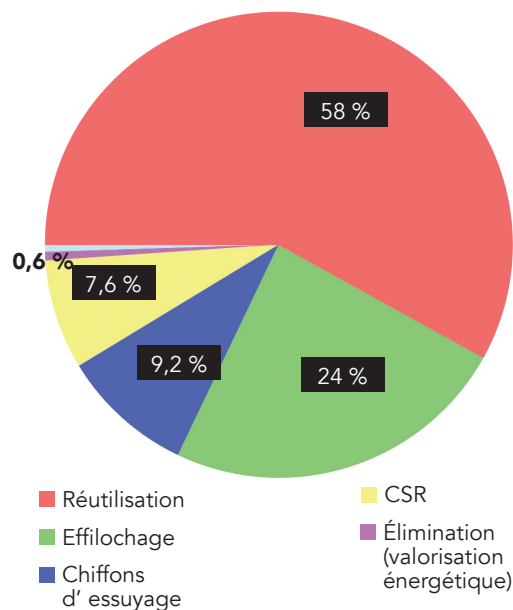
La marge de progression est limitée, et l'atteinte des objectifs fixés dans l'agrément ne sera déterminée que par l'amélioration de la collecte. Trois cent mille tonnes étaient visées dans le précédent appel d'offres, maintenues pour le prochain.

Le chiffre d'affaires est stable par rapport à 2018 et est estimé à 100 millions d'euros.

Perspectives 2020 : loi AGEC, actualités juridiques et Covid-19

Récemment remise en cause par certaines de ses parties prenantes, l'organisation économique de la filière est au cœur des interrogations. L'avocat général de la Cour de Justice de l'Union européenne a notamment rendu ses conclusions quant aux leviers de résolution à la disposition des pouvoirs publics. Entendus dans le cadre de l'enquête, les industriels professionnels du recyclage ont su faire part de leur vision de la filière, réaffirmant leur rôle prépondérant dans l'armature historique du recyclage des TLC en France. En outre, cette affaire met l'accent sur l'aspect essentiel des opérateurs dans la vie et l'évolution de la filière techniquement et financièrement. La Loi relative à la Lutte contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire (dite loi AGEC), datée de février 2020, donne un coup d'accélérateur à l'écologie et à la transition vers une société durable. La filière de

Destination des tonnages triés (part du total)



recyclage des TLC, l'une des plus anciennes de notre société, est donc au cœur des préoccupations politiques et réglementaires de cette année 2020 : optimisation du cycle de vie des produits, hiérarchisation des modes de traitement, allongement de la durée de vie, intégration de taux minimaux de matières premières issues du recyclage (MPiR) dans les produits mis sur le marché, bannissement de la destruction des invendus, etc. L'avènement d'une conscience collective pourrait accompagner la filière vers la maturité.

Néanmoins, ces perspectives encourageantes ont été supplantées par la crise sanitaire et économique sans précédent résultant de la propagation globale du virus Covid-19. Les entreprises du secteur du recyclage, indispensables au bon fonctionnement de l'activité industrielle et sanitaire de notre pays, ont été très actives. Les professionnels de la collecte et du tri de TLC ont pourtant subi une pression double (la suspension généralisée des activités de collecte dans l'attente d'un consensus scientifique quant à la propagation du virus, et la réduction drastique du chiffre d'affaires sur l'ensemble du premier semestre 2020 d'autre part), exacerbant les difficultés initiales.

La filière avance désormais dans un flou général, alors même que les entreprises attendaient un retour à la stabilité pour déployer de nouvelles stratégies et développer leurs activités.

(toutes les données sont issues du Rapport d'Activité 2019 d'EcoTLC)



Par Christophe VIANT, Président de FEDEREC Plastiques

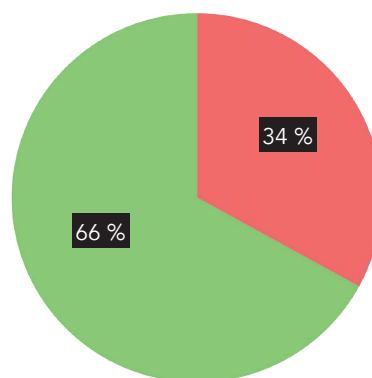
PLASTIQUES

Une filière qui subit les risques extérieurs

Constats

- **Les volumes collectés ont augmenté de 6,3 % entre 2018 et 2019, soit 961 000 tonnes collectées en 2019.**
 - Hausse des volumes industriels qui représentent 66 % du global (+4,5 % par rapport à 2017).
 - Hausse des volumes issus des ménages qui atteignent 33 % du global (+8,7 % par rapport à 2017).
- **Le chiffre d'affaire global de la filière est de 193 €, en hausse de 3 % par rapport à 2018.** Cette évolution s'explique par la hausse des volumes collectés cette année. La variation des prix de vente des matières a été hétérogène selon les qualités, globalement stable sur la partie industrielle et à la baisse sur la partie collecte sélective.

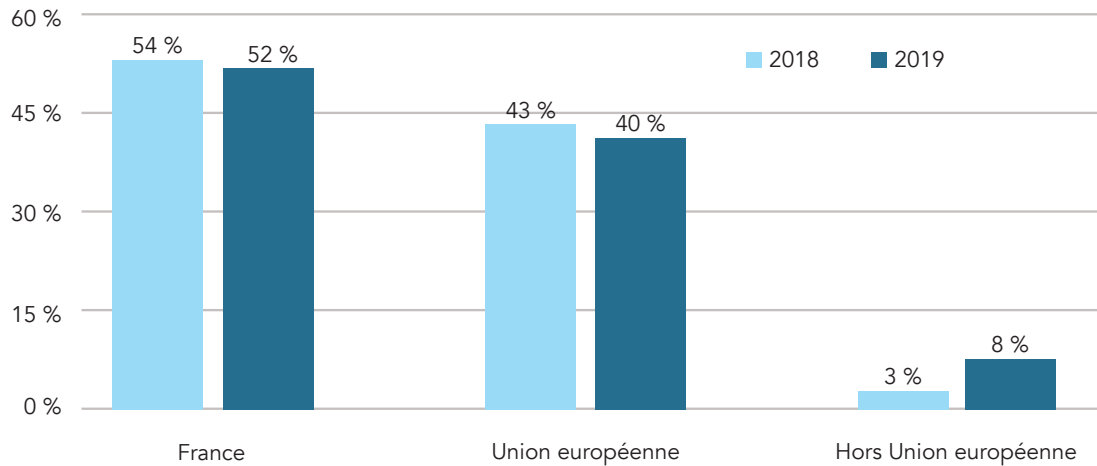
Répartition des volumes collectés selon la provenance



■ Collecte sélective des déchets ménagers ■ Collecte industrielle



Répartition des volumes vendus selon la destination



L'année 2019 a, à nouveau, été marquée par de forts enjeux et impacts pour la filière plastique, tant au niveau national qu'international.

- **Détermination d'objectifs et de moyens d'action** relatifs aux modes de collecte, au recyclage et à l'intégration de plastique recyclé.
- **Dégradation du marché et saturation des exutoires** avec la fermeture des exportations hors Union européenne, la limitation des capacités des ISDND et la faible part des CSR, les acteurs manquent de visibilité.
- **Adaptation visible mais insuffisante.** L'effort de tri et l'amélioration de la qualité se poursuivent, les projets d'incorporation se développent, notamment en France et en Europe. Cependant, ces évolutions sont trop lentes pour enrayer la baisse globale de la demande et des prix.

Le marché français s'adapte dans la douleur

Sur le marché international :

Le marché français représente toujours **plus de la moitié** des tonnages vendus par les entreprises de recyclage. Les exportations au sein de l'Union européenne ont légèrement baissé de 1,3 %, mais elles représentent toujours 40 % des tonnages. On note un fort recentrage de l'activité sur le marché français et européen (92 % des volumes).

Au niveau international, selon Eurostat, les exportations françaises (Europe + Grand Export) ont représenté **385 600 tonnes** en 2019, **en baisse de 6 % par rapport à 2018** (une baisse de 12 % avait déjà été observée entre 2017 et 2018).

Après avoir chuté de 82 % entre 2017 et 2018, les exportations hors Union européenne ont continué de baisser de 44 % en 2019, elles représentent **8 % des tonnages vendus**.

Les exportations vers la Chine, déjà fortement réduites en 2018, ont été stoppées en 2019. Les pays du sud-est qui s'étaient positionnés pour la reprise et le recyclage des matières plastiques ont suivi peu à peu la tendance chinoise. En 2019, l'Asie a consommé 57 700 tonnes, soit deux fois moins qu'en 2018. La Malaisie qui avait augmenté ses importations de 60 % entre 2017 et 2018, les a réduites de 15 % en 2019.

Sur les marchés de proximités :

Le marché de la collecte sélective est resté stable sur la première partie de l'année, mais les prix ont ensuite globalement chuté.

Le PET clair a toujours deux marchés qui se dégagent : le marché du PET bouteille qui bénéficie d'une forte demande, décorrélé du marché de la fibre qui est concurrencé par le PET vierge et qui subit une baisse des prix. Des difficultés de reprise se sont également fait sentir sur le flux de PE, PP et PS en raison du manque de débouchés, les stocks se sont accumulés au cours de l'année. La situation est similaire pour les films.

Ainsi, l'extension des consignes de tri continue son déploiement en France, entraînant une hausse des volumes, pendant que, faute d'exutoires, les prix chutent. **Le marché industriel**, avec des matières qualitatives, est moins impacté. Toutefois la production industrielle calme a conduit à une baisse des demandes et une hausse des exigences. Les débouchés étaient limités dès le milieu



de l'année 2019. Malgré la demande satisfaisante, le marché des films industriels connaît une importante baisse des prix. Enfin, les plastiques techniques ont un marché relativement stable.

Perspectives 2020

L'année 2020 commence avec des stocks de certains produits, des limitations d'entrée en centre de stockage, des exportations de plus en plus contraignantes mais globalement les prix et les exutoires restent stables. Aussi, les engagements d'incorporation sont porteur d'espoir. Dès mars, l'année est marquée par la crise sanitaire qui a bouleversé le marché. Les collectes ont baissé d'environ 25 % dès le milieu du mois de mars, à la suite de l'arrêt des chaînes de production et de près de la moitié des centres de tri des collectivités.

La demande de matières premières issues du recyclage a chuté, notamment dans des secteurs comme le Bâtiment, l'emballage non alimentaire ou l'automobile. Si ces marchés reprennent petit à petit, l'activité sera réduite. Aussi, la crise sanitaire mondiale a entraîné la chute du prix du pétrole et des matières vierges, conduisant une baisse des prix des matières recyclées. Les acteurs sont inquiets de l'utilisation de résines vierges plutôt que des résines recyclées allant à l'encontre du développement du marché des résines recyclées.

Afin de mettre en œuvre les objectifs de la Loi Économie Circulaire, la filière plastique poursuit le dialogue avec les autres parties prenantes afin de construire le modèle d'incitation efficace à l'incorporation de matière recyclée dans les nouveaux produits.

Il règne également toujours un manque de visibilité avec un risque de bouleversement des modes de collecte (emballages industriels, consigne, etc.).

Types de résines en sorties de centres de tri

Types de résine	%	Exemple d'utilisation
PE, PEHD, PEBD	20	Pots de fleurs, flacons, pare-chocs
PE film (polyéthylène)	17	Housses de palettes
PET	26	Bouteilles d'eau
PS (Polystyrène)	6	Flacons, pots de yaourt
PP (polypropylène)	10	Emballages
Autres plastiques (*)	21	

Recyclage

Récupération

+ Dechetcom

la quotidienne de

Recyclage

Récupération

Le média économique et technique des récupérateurs et recycleurs
www.recyclage-recuperation.fr

nouveau
site

OFFRE INTÉGRALE



Le média spécialiste du déchet industriel



Actualité quotidienne
DECHETCOM

Le seul quotidien spécialiste de
la collecte et traitement du déchet

Abonnement 1 an

à 399 € TTC

MES COORDONNÉES

Nom Prénom

Société/Organisme

Adresse

Code postal Commune

Tél. E-mail

Je règle : 399€^{TTC} par

Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant Environnement

Carte bancaire n° _____

Date de validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Date et signature

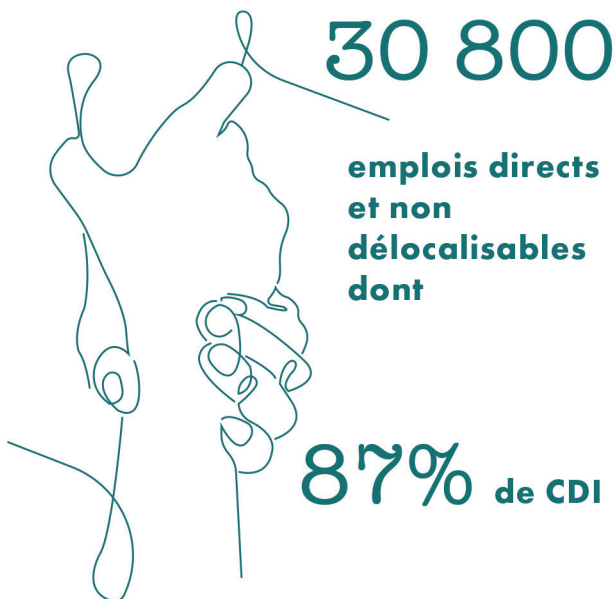
Adresse de réception : Éditions Fitamant Environnement - 2 rue Félix Le Dantec - CS 62020 - 29018 Quimper cedex
Pour plus d'informations contactez-nous au 02 98 98 01 40 - abo@fitamant.fr

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant.

20 20

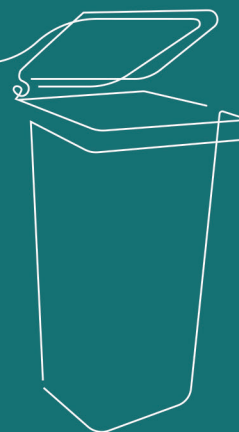
LE MARCHÉ DU RECYCLAGE

Les Indicateurs sociaux



Les Indicateurs Économiques

75 MT
collectées
dont



42,8 MT
de déchets du Bâtiment
collectés (DND DIB)



625
m€ d'investissements

8,5
Mrds€ de chiffre
d'affaires **

**CA des prestations d'enlèvement
de déchets de BTP inclus

1200 entreprises de
recyclage, soit



2400 établissements

